

SESSION DU 27 SEPTEMBRE 2017

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 21 septembre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 27 septembre 2017, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Mesdames Claudine MOULIN, Evelyne LAFEUILLE, Monsieur Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé :

- Monsieur Michel AZAMBOURG qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX
- Monsieur Gérard AMY qui donne pouvoir à Monsieur Marc PINSARD
- Monsieur Thierry HERON qui donne pouvoir à Madame Sylvie BEHETRE
- Monsieur Jean-Marc JANNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY.

* * * * *

→ Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Les Elus, à l'unanimité, acceptent le rajout d'un point à l'ordre du jour : position du Conseil Municipal quant à l'exercice ou non de son droit de préemption dans le cadre de la vente d'une propriété sise rue de Brétigny, grevée d'un emplacement réservé.

→ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2017 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 2 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

→ Transformation de bâtiments municipaux en deux logements : Attribution du marché de travaux :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant en 2 logements locatifs a été validé par le Conseil Municipal réuni le 31 janvier 2017. S'en est suivi le dépôt du permis de construire qui a été accordé le 29 juin dernier.

Dès lors, Monsieur le Maire a passé un marché selon une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir les propositions formulées par les entreprises ci-après désignées :

M.A.P.A. (article 27 du C.M.P.)	Désignation	Entreprises proposées	Offre H.T.	Total T.T.C.
Marché De travaux	Transformation de bâtiments municipaux en deux logements	Lot n°1 : démolition – gros œuvre – ravalement ➤ POITRIMOL – Le Coudray (28)	65 376,82 €	78 452,18 €
		Lot n°2 : charpente bois - couverture ➤ LAUNAY-ARTOIT – Mainvilliers (28)	36 552,91 €	43 863,49 €
		Lot n°3 : menuiseries extérieures mixtes bois/alu ➤ FOUCHÉ / ATELIER DES CINQ CHÊNES – Garnay (28)	31 794,00 €	38 152,80 €
		Lot n°4 : doublages – cloisons - plafonds ➤ ABC AGENCEMENTS – Nogent-le-Phaye (28)	39 995,76 €	47 994,91 €
		Lot n°5 : menuiseries intérieures ➤ ABC AGENCEMENTS – Nogent-le-Phaye (28)	23 720,46 €	28 464,55 €
		Lot n°6 : revêtements de sols ➤ CERETTI – Chateaudun (28)	14 861,63 €	17 833,96 €
		Lot n°7 : ventilation - plomberie ➤ HYDRO CONFORT – Chartres (28)	18 546,51 €	22 255,81 €
		Lot n°8 : électricité courants forts et faibles ➤ SOCIÉTÉ CHARTRAINE D'ÉLECTRICITÉ – Chartres (28)	19 876,33 €	23 851,60 €
		Lot n°9 : peinture ➤ ABC AGENCEMENTS – Nogent-le-Phaye (28)	17 946,25 €	21 535,50 €
			TOTAL DU MARCHÉ	268 670,67 €

→ Communauté d'Agglomération Chartres Métropole : Approbation des rapports de la CLECT :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christophe LEROY, 1^{er} Adjoint, délégué à la CLECT :

Dans sa séance du 11 juillet 2017, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité les rapports relatifs à l'évaluation des charges pour la promotion du tourisme, l'action sociale d'intérêt communautaire et l'éclairage public.

Conformément aux dispositions de l'article 1609, nonies C, du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées est déterminée sur la base d'un rapport en évaluant le coût net. Ce rapport est approuvé «par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales». Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ces trois rapports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Gellainville à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les rapports de la CLECT relatifs aux travaux d'évaluation des charges pour la promotion du tourisme, l'action sociale d'intérêt communautaire et l'éclairage public.

→ SAEDEL : Aménagement du pôle commercial « Les Fiburiées » : Compte-rendu d'activités 2016 :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christophe LEROY, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, qui présente au Conseil Municipal, pour examen et approbation, le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement de la zone commerciale « les Fiburiées ».

Après examen des différentes pièces, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement « les Fiburiées » présenté par la S.A.E.D.E.L.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

→ Urbanisme : Attribution de numéros de voirie sur la ZI et à Bonville :

Monsieur le Maire demande aux élus de procéder à l'attribution de numéros de voirie des entreprises implantées ou en cours d'implantation sur la zone industrielle de Gellainville - rue Hélène Boucher, et sur Bonville (Grande Rue et lotissement La Chantereine II).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer les numéros suivants :

➡ Rue Hélène Boucher :

- ⇒ ZR n°217 : Chartres Métropole – Restauration Collective : 7 bis, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°243 : SCI Philidor / Créacom : 9, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°242 : Energie Relais : 11, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°239 : GLV SCI (SOMTP Centre – Liebherr) : 13, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°238 : Déménagements Jumeau : 15, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°235 : SCI Marymm (Mary Volailles) : 17, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°234 : SCI Gellainville : 19, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°262 : SCI Jeansyl (Robillard Agencement) : 16, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°240 : SCI LH5 : 18 et 20, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°261 : Novarea : 22, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°260 : TASO SCI : 24, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°254 : H. Fossiez (Remorques 28) : 28, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°233 + 255 : La Poste : 30, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°232 : Chartres Métropole – Centrale de cogénération à la biomasse : 32, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°231 : Chartres Métropole - ADPEI (Les Papillons blancs) : 34, rue Hélène Boucher
- ⇒ ZR n°230 Menut Recyclage : 36, rue Hélène Boucher

➡ Division Consorts Laigneau (parcelles AC 99 + AC 100) :

- ⇒ Lot A : 9 bis, Grande Rue
- ⇒ Lot C : 9, Grande Rue
- ⇒ Lot B (en cas de nouvelle division) : 1, impasse Saint-Louis (chemin rural n°35)
- ⇒ Lot D : 3, impasse Saint-Louis (chemin rural n°35)
- ⇒ Lot E : 5, impasse Saint-Louis (chemin rural n°35)

➔ **Maison communale dite « Roquain » cadastrée ABn°8 :**

- ⇒ Ancienne adresse : 7, Grande Rue
- ⇒ Nouvelle adresse : 2, impasse Saint-Louis (chemin rural n°35)

➔ **Lotissement La Chanteraine II :**

- | | |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| ⇒ <u>Lot n°1</u> : 1, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°9</u> : 2, rue des Pinsons |
| ⇒ <u>Lot n°2</u> : 3, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°10</u> : 4, rue des Pinsons |
| ⇒ <u>Lot n°3</u> : 5, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°11</u> : 6, rue des Pinsons |
| ⇒ <u>Lot n°4</u> : 7, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°12</u> : 10, rue des Mésanges |
| ⇒ <u>Lot n°5</u> : 9, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°13</u> : 8, rue des Mésanges |
| ⇒ <u>Lot n°6</u> : 11, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°14</u> : 6, rue des Mésanges |
| ⇒ <u>Lot n°7</u> : 13, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°15</u> : 4, rue des Mésanges |
| ⇒ <u>Lot n°8</u> : 15, rue des Mésanges | ⇒ <u>Lot n°16</u> : 2, rue des Mésanges |

➔ **Recensement de la population 2018 : Désignation du coordonnateur communal du recensement et de l'agent recenseur – Fixation de leur rémunération.**

- Considérant que la Commune de Gellainville doit organiser pour l'année 2018 les opérations de recensement de la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner un coordonnateur communal en la personne de la Secrétaire de Mairie, afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2018.
- **DECIDE** la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2018.

➔ **Mise en concession autoroutière RN154 :**

➔ **Avis sur la motion votée par Chartres Métropole le 31 mai 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REAFFIRME** sa position en faveur de la solution du tracé Est rapproché.

➔ **Avis sur la mise en compatibilité du PLU avec le projet :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que son document d'urbanisme (PLU) devra faire l'objet d'une mise en compatibilité dans l'hypothèse où la délibération d'utilité publique relative projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière des RN154 et RN12 serait prononcée par le Conseil d'Etat ;
- **PREND ACTE** que cette mise en compatibilité consistera à indiquer dans le règlement du PLU les particularités du secteur « ir » (infrastructure routière), le tracé figurant déjà sur le plan de zonage ;
- **PREND ACTE** que cette mise en compatibilité nécessitera une procédure de modification simplifiée du PLU pour rectification d'une erreur matérielle.

➔ **Foire aux vins 2017 : Participation aux frais de location du podium :**

- Considérant les retombées au niveau communal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité des votants (Monsieur Amy ne prend pas part au vote) :

- **DECIDE** pour cette année 2017, de prendre en charge comme les années passées, 60% du montant de la location du podium soit 3 567,96 € T.T.C. (trois mil cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-seize cents).

➔ **Vente propriété rue de Brétigny (emplacement réservé) : Position du Conseil Municipal sur l'exercice ou non de son droit de préemption :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter les Domaines afin d'avoir une estimation financière de la propriété avant toute décision.
- **DECIDE** d'entrer en contact avec Monsieur VANGEON pour obtenir dans un premier temps une visite de la propriété.

La séance est levée à 23 heures 30.